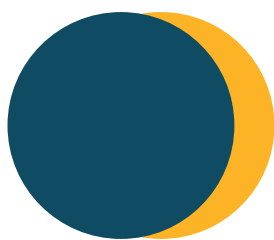


21 juin

FÊTE DE LA MUSIQUE 2023

Comment participer ?



21 juin

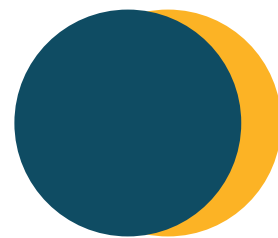
FÊTE DE LA MUSIQUE 2023



Sommaire

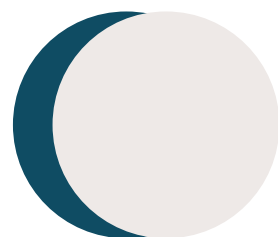
Edito	3
L'édition 2023	4
L'accompagnement de la Ville de Lyon	6
Associations, porteurs de projets	9
Ecoles de musique	11
Artistes, groupes, chorales.....	12
Fanfares, batucadas, groupes en déambulation.....	14
Informations complémentaires	15





Bonjour à toutes et tous,

Après deux années bouleversées par le COVID et une édition spéciale en 2022 à l'occasion des 40 ans de la Fête de la musique et du partenariat avec la ville de Villeurbanne, la Fête de la musique retrouve ses marques à Lyon pour son édition 2023.



Notre ville accueillera neuf scènes officielles, une par arrondissement, proposant aux Lyonnaises et aux Lyonnais un véritable maillage territorial musical. La programmation de ces neuf scènes se fera par un appel à projets. Chaque organisation musicale qui le souhaite peut postuler à cet événement et, comme l'an dernier, une scène sera réservée aux écoles de musique lyonnaises.

Nous comptons sur le grand retour des chorales, groupes et batucadas sur ces espaces musicaux équipés et sécurisés !

Pour compléter cette offre tout public, nos institutions culturelles ouvriront les portes de leurs établissements pour des concerts à destinations des familles, de thématiques jazz, folk, et autres surprises.

La fête, la musique et le plaisir de se retrouver dans l'espace public seront bien au rendez-vous du 21 juin 2023 à Lyon !

Musicalement,

Nathalie PERRIN-GILBERT
Adjointe déléguée à la Culture

L'édition 2023

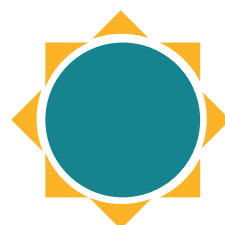
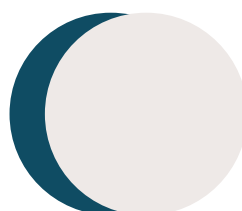
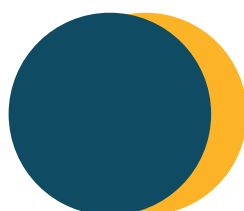
Vous souhaitez participer à la programmation soutenue par la Ville de Lyon ?
Vous trouverez tous les éléments dans ce présent appel à projet.

L'équipe Fête de la Musique est tout ouïe, n'hésitez pas à nous contacter pour nous faire part de vos idées et suggestions. Si besoin, un rendez-vous est toujours envisageable !

Vous souhaitez participer à la programmation Ville de Lyon ?

- **Vous êtes une association, un porteur de projets ?** Organisez et gérez vous-même votre scène. 9 scènes officielles (1 par arrondissement) vous sont proposées pour votre programmation.
- **Batucadas et fanfares, groupes et projets sonores mobiles**, venez déambuler sur des zones sécurisées et réservés à cet effet.
- **Pour les artistes, groupes acoustiques et chorales** : investissez l'un des espaces musicaux répartis sur plusieurs sites (sans dispositif scénique)

Les projets se dérouleront uniquement le mercredi 21 juin 2023 entre midi et minuit.



Initiatives indépendantes et propositions hors programmation Ville de Lyon

Toutes les initiatives musicales ne souhaitant pas intégrer le dispositif décrit ci-dessus, ou tous les concerts envisagés sur un autre site que ceux proposés dans le cadre du présent appel à projet, qu'ils soient sur l'espace public ou sur la terrasse d'un établissement privé, **doivent faire l'objet d'un dépôt de dossier de Demande d'Occupation Temporaire de l'Espace Public** via la plateforme <https://organisation-evenement.lyon.fr/jsp/site/Portal.jsp?page=mylutece&action=login>. Les projets seront soumis à l'avis de la commission de sécurité communale.

Vos dossiers devront être déposés **au minimum 2 mois avant la date de la manifestation**.

Nous vous conseillons de vérifier la disponibilité du site choisi auprès du service de l'Occupation Temporaire de l'Espace Public.

Attention, ces projets ne feront pas l'objet d'un accompagnement, qu'il soit logistique, financier ou de suivi technique, par la Direction des Événements de la Ville de Lyon.

Sites 2023

La Fête de la musique 2023 réinvestit le territoire ! Des scènes et espaces musicaux vous sont proposés sur les 9 arrondissements de Lyon ! Vous trouverez tous les détails dans les rubriques suivantes.

Aucun projet en dehors des sites proposés ne pourra être retenu. Si vous souhaitez organiser une scène, un concert, nous vous invitons à déposer une demande d'occupation temporaire de l'espace public.

La Ville de Lyon accompagnera logistiquement, techniquement et financièrement, uniquement les projets pouvant répondre à ce présent appel à candidature.

Le Boulevard Electro n'est pas reconduit pour cette édition.

Intégrer la programmation Ville de Lyon de la Fête de la Musique peut vous apporter différentes aides (isolées ou cumulées) :

- un soutien en communication,
- un soutien matériel et logistique,
- un accompagnement technique,
- un soutien financier via l'attribution d'une subvention,
- la sécurisation des périmètres ainsi qu'un accompagnement pour la sécurisation de votre espace scénique.

Un arbitrage est effectué en fonction de vos demandes et de l'ensemble des propositions reçues.

Un soutien en communication

Votre scène sera annoncée dans le programme Ville de Lyon que vous pourrez retrouver sur **www.fetedelamusique.lyon.fr**

L'information sera également relayée sur les différents **réseaux sociaux de la Ville de Lyon.**

Une signalétique spécifique aux couleurs de l'événement annonçant votre scène vous sera fournie.

Un kit de communication composé des différents éléments graphiques de la charte de l'événement sera mis à votre disposition afin d'adapter vos propres supports.

Les informations et éléments nécessaires à la communication sont à joindre à votre candidature (fiche communication jointe en annexe).

Pour les projets non-inscrits dans la programmation Ville de Lyon, une annonce dans nos supports de communication peut être envisagée, après arbitrage et vérification des bonnes démarches et autorisations des organisateurs.

Un soutien financier (via l'attribution d'une subvention)

Les associations participantes peuvent solliciter la Ville de Lyon pour une subvention.

Cette dernière, si elle est attribuée, servira à financer vos besoins d'organisation, de programmation, sur l'une des scènes ou espaces musicaux proposés (dans la limite du seuil maximal de 2 500 €).

Attention, les subventions attribuées ne couvrent pas l'ensemble de vos frais !

Pour les scènes uniquement, il vous est possible de tenir une buvette à proximité de votre espace afin de couvrir une partie des frais d'organisation. Nous vous invitons à prendre en compte cette recette dans votre budget prévisionnel.

Votre demande de subvention sera à nous transmettre post-sélection (version dématérialisée). Nous vous transmettrons toutes les informations et liens nécessaires.

En dehors du présent appel à projet, aucune subvention ne sera accordée pour un projet indépendant.

Un soutien matériel et logistique

Nous mettrons tout en œuvre pour le bon déroulement de votre projet. Pour cela, nous effectuerons avec votre équipe un accompagnement de votre dossier.

Pour les 9 scènes officielles, nous mettrons à votre disposition :

- la scène, non couverte (montage et démontage inclus). Les dimensions de la scène varient en fonction du site choisi et de votre projet, et/ou praticables (montage et démontage par les organisateurs)
- les barrières de sécurité
- un point d'alimentation électrique

Le prêt de petit matériel (par exemples tables et bancs pour votre buvette), peut être possible sous réserve de disponibilité et sous conditions d'enlèvement.

Il pourra vous être demandé de retirer et ramener dans les locaux des services logistiques de la Ville de Lyon (Lyon 8ème) ainsi que les praticables.

Un véhicule adapté est à prévoir dans votre organisation. Le matériel est sous votre responsabilité durant la durée du prêt, veiller à prévoir un lieu de stockage sécurisé.

L'accompagnement de la Ville de Lyon

Toutes vos demandes devront être mentionnées dans votre dossier d'Occupation Temporaire de l'Espace Public à compléter post-sélection.

Pour la scène dédiée aux écoles de musique, nous mettrons à votre disposition :

- la scène, non couverte (montage et démontage inclus). Les dimensions vous seront communiquées ultérieurement,
- les barrières de sécurité,
- un point d'alimentation électrique,
- un kit son commun à l'ensemble des projets proposés,
- mutualisation de la backline (instruments de musique), possible en fonction des propositions reçues.

Pour les espaces musicaux, nous mettrons à votre disposition :

- les barrières de sécurité,
- un point d'alimentation électrique.

Aucun dispositif scénique ne sera mis en place sur ces espaces.

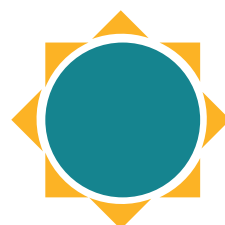
Attention ! En dehors des scènes proposées dans ce présent appel à projet, aucune aide logistique ne pourra être apportée. La Ville de Lyon ne dispose ni de matériel de sonorisation, ni de matériel d'éclairage.

Périmètres et sécurité des sites

En fonction de la typologie de votre projet, de vos horaires et du site sélectionné, la Ville de Lyon mandatera un service d'ordre sur les horaires de montage, d'exploitation et de démontage en fonction de votre planning. La sécurité du public étant au cœur de nos préoccupations, les sites seront rendus piétons.

Dans le cadre du plan Vigipirate renforcé, il pourra vous être demandé de mettre en place des véhicules anti-intrusion.

Les effets personnels et le dispositif technique propre à chaque structure, ainsi que le prêt de matériel par la Ville de Lyon, restent sous la surveillance et la responsabilité du porteur de projet, du groupe. Pensez à vérifier auprès de votre assurance votre responsabilité organisateur.





Vous êtes une association ? Organisez et gérez votre scène !

Vous souhaitez composer votre scène et gérer votre programmation ?

Nous vous proposons de programmer, dans une **tranche horaire comprise entre 12h et 00h**, la programmation de l'une des **9 scènes proposées par la Ville de Lyon**.

Une scène vous est proposée par arrondissement. Pour certains arrondissements, nous vous proposons de choisir entre les deux sites proposés (Attention, le lieu peut être soumis à changement en cas de besoin ou d'adoption de votre projet).

1er arrondissement : Place Sathonay

3ème arrondissement : Place Guichard ou Place Bahadourian

4ème arrondissement : Place de la Croix Rousse ou Place du Gros Cailloux

5ème arrondissement : Place Saint Jean

7ème arrondissement : Place Jean Jaurès ou Place Raspail

8ème arrondissement : Jardin du Corps Expéditionnaire Français en Italie (jardin de la Mairie du 8ème)

9ème arrondissement : Parc Roquette ou Rue des Tanneurs sur l'esplanade située à l'Est de la rue Sergent Michel Berthet (mairie du 9ème)

Attention, pour les scènes des 2ème et 6ème arrondissements, la programmation est réalisée directement par les Mairies d'arrondissements.

Nous vous transmettrons de plus amples informations ultérieurement, ainsi que les contacts nécessaires. Liens utiles : <https://mairie2.lyon.fr/> ou <https://mairie6.lyon.fr/>

Des plans et fiches de sites sont à votre disposition sur demande. Nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir un mail en nous indiquant le site souhaité, à fetedelamusique@mairie-lyon.fr

Nous vous proposons de mettre à votre disposition un espace scénique (les dimensions de la scène vous seront communiquées post-sélection, en fonction des fiches techniques et programmations proposées) pour la réalisation de votre programmation dans les horaires indiqués.

Présentez-nous :

- votre projet,
- votre site favori (arrondissement et lieux). Vous avez la possibilité de faire un choix multiple, classé par préférence
- le ou les genres musicaux que vous souhaitez produire,
- la liste des groupes que vous souhaitez programmer, un déroulé de la programmation de votre scène,
- votre budget le cas échéant.

Vous êtes une association ? Organisez et gérez votre scène !

Les principaux critères pour organiser une scène sont :

- une programmation comprise dans la plage horaire indiquée, soit entre 12h à 00h (vous avez le choix de vos horaires, et n'êtes pas dans l'obligation de proposer une programmation de 12h,
- la disponibilité de vos équipes, leur implication dans le projet, le respect du planning sont primordiaux pour la réussite et la bonne tenue de votre scène,
- la diffusion de musique live est au cœur de votre projet,
- la faisabilité technique est primordiale,
- une équipe de bénévoles ou de salariés pour la mise en place des dispositifs techniques et logistiques (hors scène), le montage, démontage et la gestion de votre espace scénique et buvette,
- le respect des normes de sécurité et de la réglementation en vigueur. Une démarche obligatoire de prévention des risques devra être réalisée, en lien avec l'équipe technique de la Fête de la Musique.

A noter que les postes suivants sont à votre charge :

- la programmation,
- la sonorisation et lumière scénique,
- la back line,
- la distribution électrique,
- le montage et démontage du site,
- les extincteurs et trousse de premiers secours,
- le nettoyage du lieu post-événement,
- les tentes,
- les déclarations et frais SACEM ou SACD,
-

Pour vous inscrire, complétez la fiche « ASSOCIATION – PORTEUR DE PROJET »

 Pour candidater, compléter la fiche «ASSOCIATION - PORTEUR DE PROJET»
Une candidature complète sera composée de :

- La fiche inscription «Association - Porteur de projet » dûment complétée,
- la fiche « Communication » dûment complétée accompagnée de photos,
- le budget dûment complété, en cas de demande de subvention uniquement,
- le récépissé de déclaration de l'association en préfecture
- la(es) fiche(s) technique(s) de votre projet,
- tout autre document que vous jugez nécessaire.

 Ces éléments sont à envoyer à fetedelamusique@mairie-lyon.fr
avant **le lundi 10 avril 2023**.

Vous êtes une école de musique ? Venez faire découvrir vos talents !

Pour cette édition, l'une des scènes de la Fête de la musique sera **dédiée aux écoles de musique**.

Nous accueillons les formations musicales, ateliers collectifs ou groupes suivis par votre structure, pour une production en live devant le public de la Fête de la Musique !

La scène sera partagée entre les différentes structures. **Chaque prestation pourra durer entre 30 minutes et 1h00.**

Les horaires de cette scène sont proposés entre **14h et 00h**.

Cette scène est située **place du Maréchal Lyautey, Lyon 6ème**.

La Ville de Lyon met à votre disposition :

- Un espace scénique (les dimensions vous seront communiquées post-sélection, en fonction des fiches techniques et programmations proposées),
- un kit de sonorisation commun à l'ensemble des projets,
- des éléments de backline commun déterminés en fonction des propositions reçues,
- la sécurisation du site,
- une place de stationnement si besoin.

A noter que les postes suivants sont à votre charge :

- la programmation,
- la back line (instruments de musique)
- la responsabilité et la gestion de vos élèves.

Pour vous inscrire, complétez la fiche « ECOLE DE MUSIQUE »

 Pour candidater, compléter la fiche « ECOLE DE MUSIQUE » 

Une candidature complète sera composée de :

- La fiche inscription « Ecole de musique » dûment complétée,
- la fiche « Communication » dûment complétée accompagnée de photos,
- la(es) fiche(s) technique(s) de votre projet,
- tout autre document que vous jugez nécessaire.

Ces éléments sont à envoyer à fetedelamusique@mairie-lyon.fr avant le lundi 10 avril 2023.

Vous êtes un artiste, un groupe, une chorale ? Venez vous produire sur des espaces dédiés !

Chanteurs, musiciens, groupes acoustiques ou chorales, nous vous proposons d'être inscrits dans la programmation Ville de Lyon et de **vous produire sur l'un des espaces réservés proposés sur différents sites pour une durée de 2 heures** (installation et démontage inclus).

Si vous le souhaitez, vous avez la possibilité de nous proposer un concert au-delà de 2 heures. Nous étudierons votre proposition et ferons notre possible pour étendre la durée.

Le site attribué vous sera communiqué post-sélection, en fonction de vos souhaits (que nous essayerons de respecter au mieux !).

Sur ces espaces, pas de scène ! Un retour aux origines de la Fête de la Musique, où l'espace public devient un lieu d'expression ! Chaque zone proposée regroupera plusieurs espaces musicaux afin de créer une balade en musique entre les différents styles proposés pour le public !

Faites votre choix ! voici les zones des espaces musicaux :

Quais de Saône, entre les ponts Bonaparte et Maréchal Juin, Lyon 2ème
Quais de Saône Confluence autour du Jardin Ouagadougou Lyon 2ème
Quais Victor Augagneur entre les ponts de la Guillotière et Wilson, Lyon 3ème
Boulevard de la Croix Rousse, Lyon 4ème, 1er

Vous êtes un groupe de jazz ? Dans le cadre de l'exposition temporaire autour du peintre américain Guinan, autour des rythmes jazz, proposez votre candidature, pour vous produire dans les jardins ou l'amphithéâtre du **musée des beaux-arts !** Plage de programmation entre 12h et 17h.

Le musée de l'imprimerie vous ouvre ses portes pour programmer votre concert dans la cour du musée ! Programmation à destination des familles et en résonance avec l'exposition temporaire « RVB - ROUGE STEPHEN KING VERT VÉRONÈSE BLEU MAGGIE NELSON » (plus d'information : <https://www.imprimerie.lyon.fr/fr/edito/rvb-rouge-stephen-king-vert-veronese-bleu-maggie-nelson>). Plage de programmation entre 15h et 21h.

La Ville de Lyon met à votre disposition :

- Un espace dédié (attention, aucune structure scénique ne sera mise en place sur ces espaces),
- un branchement électrique sur les espaces dédiés,
- le stationnement pour 1 véhicule.

Vous êtes un artiste, un groupe, une chorale ? Venez vous produire sur des espaces dédiés !

Présentez-nous :

- Les zones souhaitées par ordre de préférences,
- le(s) horaires de passage souhaité(s), (nous ferons notre possible pour répondre à vos attentes),
- le(s) genre(s) musical(aux) que vous souhaitez produire,
- la liste du(es) groupe(s).

A noter que les postes suivants sont à votre charge :

- la programmation,
- la back line, (instruments de musique)
- le système de sonorisation/ diffusion sonore
- la déclaration auprès de la SACEM

Critères de participation :

- La diffusion de musique live est au cœur du projet
- La disponibilité de vos équipes, leur implication, le respect du planning sont primordiaux

Pour vous inscrire, complétez la fiche « ARTISTES, GROUPES, CHORALES, BATUCADAS »

 Pour candidater, compléter la fiche «ARTISTES, GROUPES, GROUPES, CHORALES, BATUCADAS » 

Une candidature complète sera composée de :

- La fiche inscription « Artistes, groupes, chorales, batucadas » dument complétée,
- la fiche « Communication » dument complétée accompagnée de photos,
- la fiche technique de votre groupe,
- Tout autre document que vous jugez nécessaire

Ces éléments sont à envoyer à fetedelamusique@mairie-lyon.fr avant **le lundi 10 avril 2023.**

Fanfares, batucadas et groupes en déambulation

Fanfares, batucadas et groupes en déambulation, **nous vous proposons de venir vous produire sur une zone dédiée pour l'occasion.**

Entre 12h et 00h, des parcours en presqu'île vous seront proposés !

Pour vous inscrire, complétez la fiche « ARTISTES, GROUPES, CHORALES, BATUCADAS »

 Pour candidater, compléter la fiche «ARTISTES, GROUPES, CHORALES, BATUCADAS » 

Une candidature complète sera composée de :

- La fiche inscription « Artistes, groupes, chorales, batucadas » dûment complétée,
- la fiche « Communication » dûment complétée accompagnée de photos,
- la fiche technique de votre groupe,
- Tout autre document que vous jugez nécessaire

Ces éléments sont à envoyer à fetedelamusique@mairie-lyon.fr avant le lundi 10 avril 2023.



Informations complémentaires

L'autorisation de buvette de niveau 2, est accordée pour toute la durée d'animation de la scène, avec fermeture au moins 1h avant la fin de la manifestation.

ATTENTION : Un arrêté municipal interdisant la vente, la détention et le transport de bouteille en verre est pris à l'occasion de la Fête de la Musique, ainsi qu'une interdiction de vente d'alcool sur certains périmètres comme les berges du Rhône.

Un événement écoresponsable

La Ville de Lyon porte une attention particulière à l'aspect environnemental. Nous vous encourageons à envisager une dimension Récupération – Recyclage et des modes de déplacement doux dans vos projets.

Pour les équipes qui prévoient un espace buvette, nous comptons sur vous pour privilégier :

- la promotion des produits issus du commerce équitable, de l'agriculture biologique ou de proximité,
- l'utilisation de gobelets réutilisables.

Calendrier

Lundi 10 avril 2023 : date butoir pour la réception des candidatures

Dernière semaine d'avril : réponse à votre candidature

Puis, **pour les propositions retenues, fin avril** : nous vous transmettrons pour traitement, en fonction de votre catégorie :

- dossiers d'Occupation Temporaire de l'Espace Public,
- fiches de sites avec implantation type
- dossier de subvention le cas échéant

Informations complémentaires

Attention ! Nous constatons des problématiques liées à la réception d'emails, en particulier lorsque ces derniers sont accompagnés de pièces jointes. N'hésitez pas à nous faire parvenir vos éléments via un lien de téléchargement. Tout envoi de dossier fait l'objet d'un **accusé de réception** de notre part. Si vous ne le recevez pas dans les 24 heures suivant votre envoi, **cela signifie que nous n'avons pas réceptionné votre candidature.**

DATE LIMITE DE RECEPTION DES CANDIDATURES
LUNDI 10 AVRIL 2023

CONTACTS :

Direction des événements

69205 Lyon cedex 01

04 72 10 48 50

fetedelamusique@mairie-lyon.fr

Ville de Lyon

04 72 10 30 30

lyon.fr

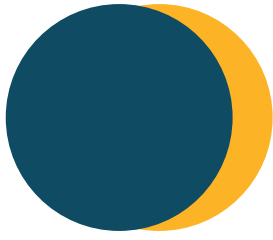
Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Ville de Lyon à des fins de transmission et attribution des projets pour l'édition en cours de la Fête de la Musique à Lyon.

L'adresse mail principale de contact pour l'appel à projets sera conservée, avec votre consentement, jusqu'au prochain appel à projets de la Fête de la Musique à Lyon, tandis que les données à caractère personnel de contact pour la mise en œuvre du projet ou toutes autres données à caractère personnel seront conservées jusqu'à la réalisation de ce dernier.

Ces données sont destinées à la commission d'attribution des projets Fête de la Musique Lyon, aux personnels habilités en charge du suivi des dossiers d'attribution et aux personnels habilités en charge de la mise en œuvre du projet.

Nous conserverons les données qui concernent votre association pour un usage interne. Vous pouvez nous contacter si vous souhaitez une modification ou une suppression de vos données.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : fetedelamusique@mairie-lyon.fr



21 juin

FÊTE DE LA MUSIQUE 2023

